

A.B.R 83

Agencement du Bâtiment et Rénovation

Société par actions simplifiée au capital de 3000 euros
Siège social : 71 boucle de la cantarelle, 83140 Six fours les plages
RCS de TOULON – en cours de formation

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES EN DATE DU 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, à dix heures,

L'associé unique de la SAS A.B.R 83, société par actions simplifiée au capital de 3000 €, se réunit en assemblée générale ordinaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par l'associé unique lors de son entrée en séance.

Monsieur BOMBRAY Pierre préside la réunion en sa qualité d'associé unique.

La majorité des parts étant représentée, l'assemblée est valablement constituée.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant.

- Non rémunération du président ;

RESOLUTION UNIQUE

L'associé unique décide de sa non-rémunération en tant que président de la société à compter de ce jour et pour une durée jusqu'au 31 décembre 2023

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal.

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal des présentes décisions pour l'accomplissement des formalités légales.

(Signature précédée de la mention manuscrite
« Bon pour accord »)

bon pour accord
